



Donation d'argent a ses petits enfants après 80 ans

Par **tatoons**, le **15/06/2018** à **13:51**

bonjour a tous,

j aimerais avoir des infos claires sur la donation d argent a ses petits enfants après 80 ans.

peut on donner 30000 euros a chacun de ses petits enfants?

comment procéder,et quelles en sont les taxes?

d avance merci.

Par **Visiteur**, le **15/06/2018** à **23:30**

Bonjour,

Après 80 ans, vous n'avez plus la possibilité de faire une donation "de somme d'argent" dite "Sarkozy", mais il reste la donation classique. L'abattement étant de 31.865€, pas de droits à payer, uniquement frais de notaire.

Attention, cette donation de doit pas vous démunir par rapport à vos enfants, qui sont héritiers réservataires.